

ARRETE DU MAIRE

ARRETE DE CIRCULATION

ARRETE N° 2017/077

Le Maire de la Commune de CAUVILLE-SUR-MER,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de branchement E potable route de Montivilliers,

Vu la demande de la SARL TURQUEVILLE, en date du 04 octobre 2017,

ARRETE

Article 1 : La SARL TURQUEVILLE, est autorisée à réaliser les travaux de branchement E potable à partir du 13 novembre 2017 et ce, durant une période d'environ 10 jours.

Article 2 : La circulation sur la route de Montivilliers, sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 3 : En cas de dégradation sur la chaussée, les frais de réparations seront pris en charge par le pétitionnaire.

Article 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'Epouville et au pétitionnaire.

Fait à CAUVILLE-SUR-MER,
27 septembre 2017.

Le Maire,



C. GRANCHER

7 rue Saint-Nicolas

76930 CAUVILLE-SUR-MER

☎ : 02.35.20.20.90 📠 : 02.35.55.91.76

E-Mail : mairie@cauillesurmer.fr / www.cauillesurmer.fr